

# La Poste : son avenir nous concerne

Contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales de la Poste et de la Fonction publique, le gouvernement et le président de la Poste persistent dans leur objectif de privatisation de la Poste.

Le projet de loi, sur le changement de statut de la Poste en société anonyme et l'ouverture de son capital, doit être examiné à la rentrée parlementaire cet automne.

**La CGT, avec l'ensemble de ses organisations, s'oppose à ce projet de loi qui s'inscrit dans un processus de privatisation.**

S'attaquer à La Poste, symbole du Service public, c'est s'attaquer à l'ensemble des Services publics, c'est piétiner l'intérêt général.

**La Poste appartient à la Nation, aux citoyens. Ils doivent être consultés pour décider de l'avenir du Service public.**

▶ La CGT appelle l'ensemble des salariés actifs, retraités, privés d'emploi, à participer massivement à cette nouvelle expression citoyenne organisée par les syndicats et les élus des collectivités.

Cette consultation nationale doit permettre aux citoyens :

- d'exprimer leur opposition au changement de statut de La Poste en vue de la privatisation,
- d'exiger du Président de la République l'organisation d'un référendum sur le Service public postal.

**La bataille des Services publics : un enjeu citoyen**

La conception du Service public, du secteur public, et plus largement des missions publiques, doit s'étendre à de nouveaux domaines, pour un développement durable de la société répondant aux besoins humains.

Pour mettre en œuvre une politique industrielle en France, participer à l'aménagement du territoire et répondre aux besoins nouveaux de la population et de l'économie, le développement des services publics est incontournable.

Ils doivent avoir pour objectifs :

- ✓ la mise en œuvre des droits fondamentaux et constitutionnels : droit à l'éducation et à la formation, à la santé, à un emploi décent, à la justice et à la sécurité, au logement, aux transports, à l'énergie et à l'eau, à la culture, à l'information et à la communication ;
- ✓ la réalisation de ces droits doit reposer sur la solidarité, l'égalité, l'accessibilité à tous les usagers, la péréquation tarifaire, la complémentarité des activités, la satisfaction de l'intérêt général ;

✓ à l'échelon européen, une directive cadre sur les services publics est indispensable afin de donner un véritable statut aux services d'intérêt général selon les droits fondamentaux à garantir aux citoyens.

**Assurer la garantie des moyens humains et financiers**

Le développement des services publics implique une politique offensive de recrutement sur des emplois statutaires et la dépréciation, la reconnaissance des qualifications avec une véritable progression de carrière, l'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance de la pénibilité.

**Du nombre et de la qualité des emplois publics dépendent, pour une large part, la qualité et le rayonnement des services publics.**

▶ La CGT dénonce les inégalités et les injustices. Elles grèvent les capacités de relance économique. Pour promouvoir des politiques publiques favorisant la solidarité entre les générations, le développement des territoires, une nouvelle répartition des richesses créées s'impose, mettant à contribution les profits et les revenus du capital.

C'est dans ce cadre que les ressources pour les Services publics doivent être trouvées avec :

- une réforme fondamentale de la fiscalité et du financement de la protection sociale ;
- la création d'un pôle financier public, complété d'un système de fonds régionaux pour l'emploi et le développement des régions ;
- le renforcement de la substance des Services publics et de leurs missions et la réaffirmation de la primauté de l'intérêt général dans leur gestion ;
- la réappropriation démocratique des Services publics et du Secteur public.



**Tous ensemble, pour la défense et la promotion des services publics, mobilisons-nous, en participant massivement, du 28 septembre au 2 octobre 2009 à la consultation nationale pour dire « NON » à la privatisation de La Poste.**

Montreuil, le 23 septembre 2009